

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 8 avril 2026****Séance du 8 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Eric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Pascale ALGOËT, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE, Romain BUISINE.

Procurations : Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Eric DEWULF
Madame Tifenn LIEVIN à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Madame Méghann WILLEMS

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°09/31- 04/2026

Objet de la délibération : Commission d'appel d'offres et jurys de concours – Election des membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-2 à L.1411-5 et ses articles D.1411-3 à D.1411-15,

Vu le code de la Commande publique ;

Une commune peut constituer, en début de mandat, une ou plusieurs Commissions d'Appels d'Offres (CAO) à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé, dès lors que le champ de compétences de chaque commission est clairement défini.

Ces commissions sont chargées, conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens figurant à l'annexe n°2 du code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de commande publique (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif).

DATE DE
CONVOCATION

2 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

21 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**Objet : Commission
d'appel d'offres et jurys
de concours – Election
des membres**

**Objet de la délibération : Commission d'appel d'offres et jurys de concours –
Election des membres**

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que doit être constituée une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Cet article détermine la composition de la Commission d'Appel d'Offres, notamment pour les communes de 3500 habitants et plus, qui comprend :

- ✓ le maire – président de droit,
- ✓ cinq membres titulaires
- ✓ cinq membres suppléants

Conformément aux articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires et suppléants, sont élus, en son sein par le Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Considérant les listes présentées :

➤ **Liste Estaires avec vous**

Membres titulaires :

- 1) Yves COLPAERT
- 2) Gérard BELLENGIER
- 3) Yann NORMAND
- 4) Frédéric DUBUS
- 5) Francine MOURIKS

Membres suppléants :

- 1) Bruno DASSONVILLE
- 2) Jean-Michel BLAIN
- 3) Jean-Marie HOORNAERT
- 4) Stéphane DESCAMPS
- 5) Tifenn LIEVIN

➤ **Liste Estaires Votre ville, Votre voix**

Membres titulaires :

- 1) Sébastien GISQUIERE

Membres suppléants :

- 1) Romain BUISINE

Considérant que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le nombre de voix obtenues :

- Liste Estaires avec vous : 24 voix
- Liste Estaires Votre ville, Votre voix : 4 voix

Compte tenu de la répartition des sièges au plus fort reste, ont obtenu :

- Liste Estaires avec vous : 4 sièges
- Liste Estaires Votre ville, Votre voix : 1 siège

**Objet de la délibération : Commission d'appel d'offres et jurys de concours –
Election des membres**

Sont déclarés élus titulaires acceptant leur mandat :

- Yves COLPAERT
- Gérard BELLENGIER
- Yann NORMAND
- Frédéric DUBUS
- Sébastien GISQUIERE

Sont déclarés élus suppléants acceptant leur mandat :

- Bruno DASSONVILLE
- Jean-Michel BLAIN
- Jean-Marie HOORNAERT
- Stéphane DESCAMPS
- Romain BUISINE

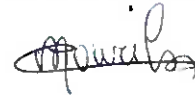
Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Estaires (Mairie d'Estaires) on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dorothee B'. The signature is written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Francine M'. The signature is written over a horizontal line.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le 21 AVR. 2026
publié ou notifié le 21 AVR. 2026
Le Maire,
Dorothee BERTRAND



The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Estaires (Mairie d'Estaires) on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dorothee B'. The signature is written over a horizontal line.

